



Procès-verbal du **CONSEIL D'ECOLE du mardi 20 mars 2018**

Parents élus : Mmes Baccouche, Bourgeois, Cailliez, Da Fonte, Fichelle, Fleurant, Gallina, Gorez, Hueso, Jakubowicz, Zagnoni
Mrs. Caullet, Fievet, Guillot, Legrand

Mairie : Mme Leal, M. Bachmann

Enseignants : Mmes Albizzi, Bui, Boulanger, Boya, Cresteny, Diniz Zagalo, Hamaide, Limozin, Mélique, Morel, Sedykh, Taurisson, Tocquer
Mrs. Poissy, Renard, Tondu, Védie

Absents excusés: Mme Bousigue (DDEN), Mmes Buisson, Lenthier, Wolf, M. Fransquin

Séance ouverte à 18h35

1- Carte scolaire

Prévisions 2018-2019 :

Petits:	39	
Moyens:	48	
Grands:	58	soit 147 maternelles
CP:	55	
CE1:	46	
CE2:	52	
CM1:	65	
CM2:	58	soit 276 élémentaires

soit 423 élèves (à ce jour. Les inscriptions sont en cours...)

2- Nouveaux rythmes scolaires et horaires rentrée 2018

Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

Le mercredi matin est supprimé ainsi que les Tap. Nous sommes en attente de la validation de ces nouveaux rythmes par l'Inspection Académique.

De nouveaux horaires ont été choisis en commission scolaire en tenant compte le plus possible des contraintes d'organisation des différents services (restauration notamment) et des souhaits des différents partenaires (parents, enseignants...).

Matin :	8h30-11h45	(pour tous)	Après-midi :	13h45-16h30	(Maternelle)
				14h00-16h45	(élémentaire)

Ces horaires permettent de réduire la pause méridienne pour les plus petits (sieste plus tôt) et de décaler l'entrée et la sortie entre maternelle et élémentaire l'après-midi.

Vote du conseil :
Favorable : 24
Abstention : 9
Contre : 1

3- Travaux - Aménagements

La réfection de la toiture côté Cp/Ce1/Salle Prairiale sera effectuée au cours des vacances de printemps pour remédier aux fuites d'eau récurrentes.

Une rampe handicapée a été installée dans la cour des GS maternelle pour conformité.

Le conseil demande l'aménagement de rangements dans la salle de motricité et le changement des hublots défectueux cp/toilettes.

4- Règlement intérieur « modalités de remise des élèves »

Le règlement intérieur de l'école précise les modalités de remise des élèves aux familles conformément à la loi :

« **En élémentaire, la responsabilité des enseignants ne s'exerce que pendant les heures réglementaires et cesse dès que les élèves ont franchi la porte extérieure de l'enceinte scolaire en dehors de ces mêmes heures. Il appartient alors aux familles d'assumer la prise en charge de leur enfant.** »

Cependant, dans un souci de sécurité qui fait suite à une ancienne demande des parents élus, les enseignants de CP et CE1 ont fait le choix de vérifier et remettre leurs élèves à un adulte à chaque sortie.

Cet accompagnement supplémentaire n'est en aucun cas une obligation de service et les enseignants ne peuvent attendre les familles indéfiniment.

Pour garantir une sécurité maximum, un protocole de prise en charge a été établi conjointement avec les services du Centre de Loisir pour les élèves inscrits aux services périscolaires : en cas de retard, l'enseignant emmène les élèves non récupérés à l'accueil de Loisir qui prend contact avec les familles (sorties du midi et du soir, uniquement Cp et CE1, sortie de l'étude pour tous). Un contrôle visuel sera effectué le soir à la sortie rouge (Ce2-Cm) et une attention particulière sera portée aux élèves qui pensent être inscrits mais ne sont pas sur les listes d'appel.

Toutes ces mesures sont un plus en direction des familles et de la sécurité des enfants que permet la bonne volonté des services municipaux et des enseignants !

En aucun cas elles ne peuvent se substituer à **la vigilance des parents et à leur obligation d'organiser la récupération de leurs enfants** (en vérifiant les inscriptions aux services d'accueil par exemple...).

5- Sécurité

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Cette année, l'exercice PPMS avait pour objet « alerte attentat-intrusion ».

Il a été effectué en présence d'observateurs : parents élus, services techniques, restauration scolaire, atsem, accueil de loisir.

Il s'est déroulé dans le calme, les consignes ont été globalement respectées et les enfants n'ont pas paru traumatisés ou inquiets. Pas de remarques particulières, exceptées l'inadaptation de l'alarme « corne de brume » et les lumières automatiques dans le nouveau bâtiment.

Le conseil souhaite l'installation d'une alarme avec une sonnerie distincte de celle incendie qui pourrait être déclenchée d'un seul endroit et entendue par tous au même moment.

Une Assistant de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) est en cours d'agrément par les autorités..

Elle est chargée de la surveillance aux entrées et sorties de l'école, de l'aide aux traversées au niveau des passages protégés et du contrôle du stationnement des véhicules.

6- Prise en charge des élèves différents

La première prise en charge est effectuée au sein de la classe par l'enseignant qui propose des travaux et/ou activités adaptés aux difficultés rencontrées ou des travaux supplémentaires / « coins autonomes » pour les élèves qui vont plus vite. Des décroisements peuvent être mis en place.

Des entretiens avec la famille et des évaluations en conseil de cycle sont effectués.

Une équipe éducative peut-être convoquée afin d'évoquer un aménagement de la scolarité, une évaluation de la psychologue scolaire, une prise en charge par un enseignant spécialisé du Rased.

Plusieurs dépistages médicaux interviennent au cours de la scolarité (infirmière scolaire, PMI) et un PAI peut-être mis en place.

L'Inspection dispose d'enseignants spécialisés qui peuvent apporter leur éclairage et intervenir auprès des élèves (ERDC pour les difficultés de comportement, HPI pour les élèves à haut potentiel, ERSEH pour les élèves handicapés, IMFiti pour les enfants non-francophones...).

A tous ces dispositifs s'ajoutent les stages de réussite (printemps, été), les aides extérieures (orthophonistes, psychomotricité...), la possibilité d'un maintien ou d'un saut de classe, d'une orientation vers des structures adaptées...

7- Classe de neige

Mme Sedykh et M. Védie ont encadré les 41 élèves de CM2, accompagnés par 4 animateurs de l'Accueil de loisirs. Tout s'est parfaitement bien déroulé, dans des conditions de neige et d'ensoleillement idéales. Les enseignants soulignent l'excellente entente avec les animateurs et les remercient pour leur implication et leur adaptation.

Un DVD « souvenir » est en cours de réalisation et sera offert aux participants.

L'an prochain, 58 élèves de CM2 (à ce jour) partiront, en principe du 28 janvier au 08 février 2019, dans les mêmes conditions d'accueil et une organisation sensiblement identique aux précédents séjours.

Les parents d'élèves élus remercient les enseignants pour leur engagement dans ce projet et la municipalité pour son soutien tant financier que logistique (animateurs).

5- Informations

Coopérative : La feuille de comptabilité est présentée aux membres du conseil.

Solde au 20 mars: 16 889.90 €uros

Manifestations : Le bénéfice des **Boums** est de 656.85 €.

La vente de **chocolat de Pâques** a rapporté 400.45 €.
C'est une belle réussite pour un premier essai et au vu du temps très court pour sa mise en place.

Merci aux parents pour leur aide indispensable à la réussite de ces manifestations!

Loto : samedi 07 avril 2018

Kermesse : samedi 23 juin 2018 (réunion de préparation à venir)

A noter: prochain conseil LUNDI 11/06/2018

Séance clôturée à 19h35

La secrétaire de séance:

Le président: